



AMAP de PONT-SAINTE-MAXENCE

60700 PONT-STE-MAXENCE
Association loi 1901

Contrat d'engagement AMAP : Poulet

Signé entre le producteur et le consommateur

<p>Le producteur :</p> <p>EPLEFPA de l'Oise Lycée Agricole 60 600 Airion</p> <p>Monsieur Coppenolle Chef de production</p>	 <p>L'adhérent</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Tél :</p> <p>Courriel :</p>
---	---

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements ci-après :

Engagements du producteur :

- Livraison mensuelle de poulets d'un poids variant entre 1,800kg et 2,500 kg de septembre 2023 à juin 2024.
- Livraisons prévues de poulets à la découpe et transformés (en vente directe avec prise de commande la semaine précédente)
- Livraison de pintades et chapons pour Noël.
- Être transparent sur ses méthodes de travail.
- Être présent, dans la mesure du possible, aux distributions, donner régulièrement des informations sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes et accueillir les adhérents à l'AMAP au moins une fois pendant l'année d'engagement.

Engagements de l'adhérent :

- Pré financer la production.
- Assurer au moins une permanence pendant la période concernée par le contrat.
- Gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et ses absences aux distributions.
L'AMAP disposera des paniers non pris le jour de la distribution.
- Participer à l'assemblée générale.

Engagements communs :

Les adhérents sont solidaires avec le producteur dans les aléas de la production.
L'adhérent remplira le bordereau de commande joint et fournira le règlement dans son intégralité.

Modalités de paiement :

3 ou 6 ou 10 chèques à la signature de l'engagement, à l'ordre de **l'agent comptable du lycée d'Airion**.

Un chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée d'Airion, à la livraison des poulets découpés et transformé et des pintades et chapons pour la livraison de Noël (prix en fonction du poids des volailles).

Distributions :

Les vendredis de 17h30 à 18h45 dans la salle municipale de la place Gerald Palteau à Pont-Ste-Maxence (sous réserve de modifications décidées collectivement) les **08 septembre, 06 octobre, 10 novembre, 08 décembre, 19 janvier, 16 février, 15 mars, 12 avril, 17 mai, 14 juin**.

Livraison de poulets découpés ou transformés le **22 septembre, 20 octobre et 24 novembre 2023**.

Livraison de pintades et petits chapons (cou nu, pattes bleues) le vendredi **22 décembre 2023**.

Principe de concertation :

Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leurs représentants) et le producteur.
Ce contrat d'engagement sera signé en deux exemplaires. Copie faite à l'AMAP.

Pour que le présent contrat soit valable, l'adhérent devra être membre de l'AMAP et être à jour de sa cotisation.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent

Signature du Producteur

Contacts (référentes poulet) :

Cécile Davidovics :

craguideau@yahoo.fr

06 63 59 07 47

Aurélié Roumaillac :

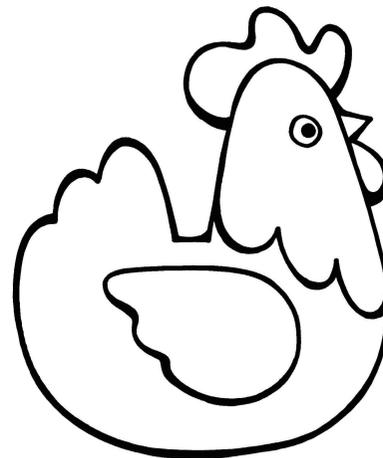
aroumaillac@gmail.com

06 77 68 49 70



AMAP de PONT-SAINTE-MAXENCE

60700 PONT-STE-MAXENCE
Association loi 1901



Ce contrat d'engagement porte sur la livraison mensuelle de poulets d'un poids variant entre 1,8 kg et 2,5 kg. En se basant sur un poids de 2 kg soit 24,40€. Vous n'êtes pas obligé de prendre le même nombre de poulets à chaque fois.

Le poids pourra varier d'une livraison à l'autre en fonction de la production. Le poids sera noté par nos soins à chaque livraison et une régulation sera effectuée lors de la dernière livraison.

	Nombre de poulets	Prix pour 2 kg	Total
08 septembre		X 24,40€	
06 octobre		X 24,40€	
10 novembre		X 24,40€	
08 décembre		X 24,40€	
19 janvier		X 24,40€	
16 février		X 24,40€	
15 mars		X 24,40€	
12 avril		X 24,40€	
17 mai		X 24,40€	
14 juin		X 24,40€	
		Total	

	Banque	N° chèque	Montant	Mois de dépôt
1				Septembre
2				Octobre
3				Novembre
4				Décembre
5				Janvier
6				Février
7				Mars
8				Avril
9				Mai
10				Juin